

L
e service de presse du Secrétariat international aux attachés de presse
Communiqué de presse sur le Vénézuéla
Embargo : mercredi 10 novembre 1993 à 6 h 00 GMT
Index AI : AMR 53/13/93
Traduction et diffusion aux sections francophones et au Secrétariat international :
LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI -

VÉNÉZUÉLA.

Les droits de l'homme payent un lourd tribut

à l'instabilité et à la violence

Les droits de l'homme sont de plus en plus menacés au Vénézuéla, où les forces de sécurité ont répondu aux troubles sociaux par la violence et le meurtre, a déclaré Amnesty International ce jour (mercredi 10 novembre 1993).

? Le Vénézuéla avait une assez bonne réputation en matière de droits de l'homme, explique l'Organisation, en raison de plusieurs décennies de stabilité relative sous des régimes civils. Mais le pays ne pourra plus longtemps se cacher derrière une image déjà fortement ternie ; les événements des quatre dernières années ont montré que les droits de l'homme sont bel et bien en danger au Vénézuéla.

? La torture et les mauvais traitements sont devenus monnaie courante, le système judiciaire est entaché d'irrégularités, et, ce qui est plus inquiétant encore, dès que les tensions politiques provoquent des troubles dans le pays, les forces de sécurité ouvrent le feu. Elles tuent apparemment en toute impunité, sachant bien qu'elles n'auront pas à payer le prix du sang qu'elles font couler. ?

Le nombre d'homicides a fortement augmenté pendant les importantes vagues de manifestations et de menaces organisées contre le gouvernement. Mais on compte au nombre des victimes de nombreuses personnes étrangères à ces mouvements d'opposition. Amnesty International mène actuellement une importante campagne internationale contre les assassinats politiques ; parmi les cas exposés par l'Organisation, celui d'un étudiant en médecine âgé de vingt-et-un ans abattu sur le campus de son université.

Un après-midi de septembre 1992 Luis Enrique Landa Díaz prenait part aux célébrations du 17^e anniversaire de l'école de médecine, quand des membres de la Garde nationale ont commencé à patrouiller. Certains étudiants se sont disputés avec les

gardes qui ont commencé à lancer des grenades lacrymogènes et à tirer sur les étudiants sans défense : Luis Landa, atteint d'une balle à la tête, est mort sur le coup.

Le père de cet étudiant a reçu des menaces après avoir fait des déclarations aux médias concernant l'assassinat de son fils ; il a été plus tard blessé par balle. Enfin, des rafales ont été tirées sur sa maison depuis une voiture. Bien qu'une enquête officielle ait été ouverte sur la mort de Luis Enrique Landa Díaz, l'affaire traîne en longueur et personne n'a été traduit en justice.

Pendant ce temps, les homicides continuent. En septembre de cette année, Amnesty International a invité ses membres à lancer une action urgente concernant un employé d'université abattu lors d'une manifestation d'étudiants. Elle leur a également demandé d'intervenir rapidement en faveur de deux étudiants arrêtés à l'issue de cette même manifestation et apparemment torturés.

Les étudiants sont plus particulièrement visés au Vénézuéla et, avec eux, d'autres militants d'organisations politiques ou populaires ; nul n'est cependant complètement à l'abri de la torture et des mauvais traitements. Les enfants ou les handicapés sont également touchés : en janvier 1993, un petit garçon de trois ans, arrêté en même temps que son père, a été frappé ; et en juillet, des aveugles qui avaient organisé une manifestation pacifique ont été battus et six d'entre eux ont été grièvement blessés par des balles en plastique.

La torture est une pratique très répandue, entraînant parfois la mort. Elle est bien trop souvent utilisée contre les couches les plus pauvres et les plus vulnérables de la population afin d'intimider les suspects et de les faire avouer. Les méthodes sont simples, tout en visant à faire souffrir le plus possible les victimes en laissant le minimum de traces : coups sur les oreilles, quasi-asphyxie à l'aide de sacs en plastique remplis de produits irritants comme l'ammoniaque, ou immersion dans des cuvettes de toilettes, décharges électriques, etc.

Aucune mesure n'étant réellement prise pour les en empêcher, les tortionnaires continuent de se livrer à leurs horribles pratiques. L'impunité est quasiment la règle au Vénézuéla. Les détenus peuvent être retenus pendant huit jours avant d'être présentés à un juge, et la police enfreint en permanence les garanties constitutionnelles en les maintenant en détention au secret, ce qui empêche tout contact avec leurs avocats et leurs proches qui pourraient les aider.

? Le système judiciaire est entièrement corrompu, déclare Amnesty International. Tous ces problèmes favorisent la torture et ne laissent aux prisonniers aucune possibilité de se défendre.

? Qui plus est, certaines lois, comme celle qui autorise la détention administrative pour des périodes renouvelables, ne laissent guère de chances aux suspects de s'en sortir. Ainsi, une personne peut être placée en détention sans inculpation ni jugement pendant cinq ans d'affilée simplement parce qu'elle a un casier judiciaire. Nous avons ainsi appris qu'un homme avait passé plus de dix ans en prison, et qu'il avait été torturé après chacune de ses six arrestations, tout cela pour une seule et même infraction. ?

Amnesty International a présenté une liste de plus de 70 recommandations visant à faire considérablement progresser le respect des droits de l'homme au Vénézuéla. *? Des élections doivent avoir lieu en décembre de cette année, explique l'Organisation. Nous espérons que tous les candidats apporteront leur soutien à ces recommandations et les mettront en pratique. ?*

FIN DU COMMUNIQUÉ.